

Selon le référentiel de certification de la Recommandation CACES R482

Public Concerné

- Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé.

Prérequis

- Être majeur
- Lire et Comprendre le Français
- Être apte médicalement

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des engins de chantier en vue de l'obtention du CACES R482.

Durée et Nombre de stagiaires

- 2 jours à 5 jours soit 14 heures à 35 heures.
- La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 stagiaires suivant les catégories concernées.

Lieu de la Formation et planification de date(s)

- Sur votre site en intra : date à votre convenance (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES).
- En inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning inter.

Si réalisation de test en Intra (sur votre site) : Conditions de déroulement de Test à réunir

- Partie Théorie : salle de cours éclairée et chauffée, tables, chaises, mur blanc pour projeter et tableau blanc.
-
- Partie Pratique : machines et installations (dont locaux) respectant les exigences énoncées en annexe 4 de la Recommandation R.482 (synthétisées dans notre Fiche de Mise à Disposition de déroulement de test).

Ces moyens doivent être garantis en amont par l'employeur et formalisés par une convention/fiche de mise à disposition pour le déroulement de test CACES R482.

Les stagiaires devront être équipés de leur EPI : Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3, Chaussures ou bottes de sécurité, casque, gants.

Contenu de la Formation

La formation dédiée à l'obtention du CACES R482 nécessite la réalisation de différentes étapes dont une partie théorique et une partie pratique. C'est la combinaison de ces deux étapes qui permet de bénéficier d'une formation au CACES R482 complète et efficace. De cette manière, vous aurez à disposition toutes les connaissances et compétences nécessaires à l'obtention du CACES R482 soit à la conduite d'engins de chantier.

✓ **Formation Théorique au CACES R482 :**

- Connaissances générales.
- Technologie des engins de chantier.
- Les principaux types d'engin de chantier et les catégories de CACES R482.
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier.
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- Exploitation des engins de chantier.
- Vérification d'usage des engins de chantier.

✚ **Formation Pratique au CACES R482 :**

- Prise de poste et mise en service.
- Conduite des engins et circulation.
- Travaux de base (catégories A, B1, C1, F).
- Opération de levage (catégories A, B1, C1)
- Chargement et déchargement sur un porte engin (catégories A)
- Fin de poste et maintenance.

À l'issue de la formation au CACES R482, des tests seront réalisés par des professionnels du métier pour s'assurer que tout le contenu de la formation au CACES R482 a bien été intégré et que le candidat est en mesure de mettre en application ce dernier. Dès lors que la formation au CACES R482 est validée, le candidat peut procéder à la conduite d'engins de chantier en ayant à sa disposition les acquis nécessaires pour réaliser le travail souhaité.

Tous les travailleurs étant amenés à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé se doivent de disposer des compétences nécessaires en la matière et la formation au CACES R482 permet d'œuvrer en ce sens.

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Formateur CACES R.482 disposant d'une formation en rapport avec le domaine de connaissances concerné et ayant la capacité de transmettre ses connaissances.
- Les Tests CACES sont réalisés par des Testeurs maîtrisant parfaitement le Référentiel CACES R.482.
- Responsable Pédagogique : Bruno LAKAL.

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

Modalités de mise en œuvre

- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

Evaluation des connaissances pour l'obtention du CACES et Sanction.

- Epreuves pratiques & théoriques CACES R482 effectuées par le Testeur CACES, personne obligatoirement différente du formateur.
- Attestation de « fin de formation » reprenant les objectifs visés et compétences atteintes.
- En cas de réussite aux 2 épreuves CACES, délivrance du CACES R.482 des catégories concernées par les évaluations et valable 5 ans.
- En cas de non-réussite aux 2 épreuves CACES, il sera délivré au salarié une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test.

Différentes catégories R.482 :



Catégorie A



Catégorie B1



Catégorie C1



Catégorie F